

RÉUSSITE CONCOURS

TRAVAIL SOCIAL

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (AES) CONCOURS D'ENTRÉE

VOTRE
COACH
CONCOURS

Tout-en-un !

Connaître le métier

Épreuve d'admissibilité

Épreuves d'admission

Méthode
et conseils du jury

Entraînements guidés
et sujets corrigés



Mémo du candidat
en images

+ D'ENTRAÎNEMENTS EN LIGNE



Accompagnant éducatif et social AES

Concours d'entrée

Caroline Bec

Cadre pédagogique

Institut d'enseignement supérieur de travail social de Nice

Salomé Berthon

Cadre pédagogique

Institut d'enseignement supérieur de travail social de Nice

Cécile Formeau

Directrice générale adjointe

Institut d'enseignement supérieur de travail social de Nice

Laurent Manassero

Directeur

CCAS de Mandelieu La Napoule

« Le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5, d'une part, que, les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, que, les analyses et courtes citations dans un but notamment d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite, par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Centre Français de l'exploitation de la Copie (20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris) est, conformément à l'article L. 122-10, le seul habilité à délivrer des autorisations de reproduction par reprographie, sous réserve en cas d'utilisation aux fins de vente, de location, de publicité ou de promotion de l'accord de l'auteur ou des ayants droit. »

© Foucher, une marque des Éditions Hatier – Paris 2019

SOMMAIRE

Partie 1 LE CONCOURS ET LE MÉTIER D'AES



1. S'inscrire au concours.....	8
2. Dix questions pour connaître le métier d'AES.....	11
3. La formation d'AES.....	15
4. Définir son projet professionnel.....	22
5. Organiser sa préparation.....	24
✓ FAITES LE POINT !.....	29

Partie 2 L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ



Méthode

1. Présentation de l'épreuve.....	34
2. Méthode de l'épreuve.....	36
3. Entraînement guidé.....	39

Entraînement

Sujet corrigé.....	55
✓ FAITES LE POINT !.....	59

Partie 3 L'ÉPREUVE D'ADMISSION



Méthode

1. Présentation de l'épreuve.....	64
2. Méthode de l'épreuve.....	66
3. Entraînement guidé.....	75

Entraînement

Simulation orale.....	82
✓ FAITES LE POINT !.....	87

Partie 4

LES CONNAISSANCES INDISPENSABLES



Fiche 1.	Panorama socio-démographique de la France.....	92
Fiche 2.	La famille occidentale contemporaine.....	97
Fiche 3.	La parentalité.....	101
Fiche 4.	Les différents modes d'accueil du jeune enfant.....	104
Fiche 5.	La protection de l'enfance.....	110
Fiche 6.	Personne âgée, institution et maintien à domicile.....	114
Fiche 7.	Fin de vie et euthanasie.....	118
Fiche 8.	La situation actuelle de l'emploi.....	122
Fiche 9.	L'évolution de la politique de l'emploi.....	125
Fiche 10.	La précarité et la pauvreté.....	127
Fiche 11.	Les différentes formes d'exclusion.....	131
Fiche 12.	La situation du logement.....	135
Fiche 13.	La protection sociale.....	142
Fiche 14.	L'aide sociale.....	147
Fiche 15.	Les droits de l'homme et la citoyenneté.....	151
Fiche 16.	La laïcité.....	156
Fiche 17.	La parité homme-femme.....	160
Fiche 18.	La maltraitance.....	166
Fiche 19.	Les violences conjugales.....	171
Fiche 20.	Le racisme.....	177
Fiche 21.	Le handicap.....	181
Fiche 22.	La santé mentale.....	186
Fiche 23.	L'éducation inclusive.....	190
Fiche 24.	L'économie sociale et solidaire, les associations.....	194
Fiche 25.	Le bénévolat.....	198
Fiche 26.	Les addictions.....	201
Fiche 27.	Le harcèlement scolaire.....	206

MÉMO DU CANDIDAT

Le système de protection sociale

La délinquance

Les discriminations à l'embauche en France

La maltraitance

Le handicap

Les violences faites aux femmes

L'éducation et la scolarisation

La famille

L'immigration

La laïcité

La pauvreté

La protection de l'enfance

Le chômage

Le numérique en France

Les addictions en France

L'autonomie

Partie 1

LE CONCOURS ET LE MÉTIER D'AES

1. S'inscrire au concours
2. Dix questions pour connaître le métier d'AES
3. La formation au métier d'AES
4. Définir son projet professionnel
5. Organiser sa préparation

✓ **FAITES LE POINT !**



S'INSCRIRE AU CONCOURS

1 Le concours

La formation au diplôme d'État d'AES concerne tous ceux qui souhaitent exercer une profession dont l'accompagnement au quotidien de la personne vulnérable est le cœur de l'activité.

A | Les conditions d'accès

- Avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation.
- Aucun diplôme ou titre n'est requis pour s'inscrire au concours.
- Chaque établissement de formation communique – souvent par le biais de son site internet – sur l'organisation des épreuves de sélection et fait connaître la date limite des inscriptions aux épreuves d'admissibilité et d'admission. Il faut ensuite constituer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :
 - une lettre de motivation ;
 - la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
 - la photocopie de chacun des diplômes ou autres documents justifiant une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ;
 - la décision d'admission en qualité de lauréat de l'institut du service civique (éventuellement) ;
 - une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES.

B | Les dispenses

Certains candidats sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité :

- diplôme d'État d'assistant familial (DEAF) ;
- diplôme professionnel d'aide-soignant (DEAS) ;

- diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (DEAP) ;
- brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales (BEP CSS) ;
- brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne ;
- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- brevet d'études professionnelles agricoles (BEP A) option services aux personnes ;
- certificat employé familial polyvalent suivi du certificat de qualification professionnelle assistant de vie ;
- certificat aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif ;
- certificat aptitude professionnelle petite enfance ;
- certificat aptitude professionnelle agricole (CAPA services en milieu rural et services aux personnes et vente en milieu rural) ;
- titre professionnel assistant de vie ;
- titre professionnel assistant de vie aux familles ;
- les lauréats de l'institut de l'engagement (anciennement l'institut du service civique).

Pour intégrer cette formation, il faut passer des épreuves de sélection telles que définies dans le décret du 29 janvier 2016.

2 L'épreuve écrite d'admissibilité

- La durée de l'épreuve est de 1 h 30. Elle consiste à répondre à 10 questions portant sur des thématiques sociales, médico-sociales, économiques et éducatives. Les questions peuvent être fermées ou ouvertes.

Exemples

- **Question fermée** : Qu'entend-on par « éducation inclusive » ?
- **Question ouverte** : Que pensez-vous de l'interdiction de la fessée ?
- L'épreuve est notée sur 20 : tous les candidats ayant 10 ou plus sont convoqués à l'épreuve orale d'admission.

A | Qu'est-ce qui est évalué ?

L'objectif de l'épreuve est d'apprécier les centres d'intérêt du candidat et son niveau d'information. La qualité de la compréhension, ainsi que l'expression écrite, font également partie des critères d'évaluation.